

Séance plénière du 6 au 8 avril 2016  
Rapport n° CR 45-16  
Projet de budget pour 2016

Groupe socialiste et républicain  
Groupe FDG - PCF, PG, ERS  
Groupe RCDE  
Groupe EELVA

### AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
Annexe 4 – Formation professionnelle, apprentissage et emploi  
Fonctionnement  
Chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage  
Sous-fonction 11 – Formation professionnelle  
Programme HP11-006 « Qualification par la formation continue »  
Action « Formations complémentaires »

**Le programme est abondé de 0,5 M€ en AE et de 0,5 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

#### Exposé des motifs :

Diverses études exposent que les étudiants ayant suivi tout ou partie de leur cursus à l'étranger auraient 2 fois plus de chances d'échapper au chômage de longue durée. Cette spécificité de leur parcours est par ailleurs très prisée des employeurs. 64 % d'entre eux considèrent qu'elle représente une valeur importante dans le recrutement.

Toutefois, trop longtemps cette possibilité n'a été offerte qu'aux jeunes issus des filières généralistes ou à ceux qui pouvaient financer une telle expérience. Aussi, la région s'était engagée pour accompagner les jeunes ayant un projet à l'internationale, via une aide à la mobilité.

Décider de l'arrêt des dispositifs qui permettent la mobilité notamment de jeunes issus des filières professionnelles et de jeunes issus des milieux populaires est un coup porté à la réduction des inégalités sociales et scolaires.

Aussi, parce que la Région doit tendre vers une égalité réelle, il apparaît indispensable de rétablir ce dispositif.

Carlos Da Silva

Céline Malaisé

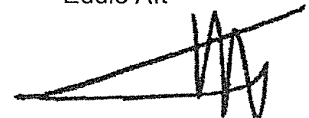
Mounir Satouri

Eddie Aït

  
Carlos Da Silva









Conseil régional

AMENDEMENT

N° 000012

Séance plénière du 6 au 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16

Projet de budget pour 2016

Groupe socialiste et républicain

Groupe FDG - PCF, PG, ERS

Groupe RCDE

### AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 4 – Formation professionnelle, apprentissage, et emploi  
Investissement

Chapitre 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Sous-fonction 11 Formation professionnelle

Programme HP11-003 « Équipement des missions locales, organismes d'accueil,  
information, orientation et soutien aux projets sur la formation »

Action « Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion »

**Le programme est abondé de 0,1 M€ en AP et de 0,08 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « routes et voiries ».

#### Exposés des motifs :

Les espaces Dynamique d'insertion (EDI) sont des dispositifs qui allient action socio-éducative et formation professionnelle. Elles s'adressent aux jeunes, qui en raison du cumul de leurs difficultés ne peuvent pas accéder à des programmes de formation classiques ou s'y maintenir à temps plein.

Tous les ans, 2400 jeunes qui bénéficient d'un accompagnement leur permettant de s'insérer socialement et professionnellement.

Alors que 18,4% des jeunes franciliens sont sans emploi et que cette proportion est plus forte chez les jeunes sans qualification, la région devrait continuer à tout mettre en œuvre pour sortir ces jeunes de la précarité.

La fin du soutien aux EDI est un exemple de la vision comptable des dispositifs qui est adoptée par la majorité. Les jeunes franciliens méritent un accompagnement de qualité, en particulier ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi et ont besoin d'un accompagnement renforcé pour une insertion professionnelle réussie. C'est pourquoi nous souhaitons le rétablissement des crédits en faveur des EDI très fortement diminués par la majorité régionale.

Carlos Da Silva

Céline Malaisé

Eddie Aït

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85

AMENDEMENT

N° 000013 .



Conseil régional

Séance plénière du 6 au 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16

Projet de budget pour 2016

Groupe socialiste et républicain

Groupe FDG - PCF, PG, ERS

Groupe RCDE

Groupe EELVA

## AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 4 – Formation professionnelle, apprentissage et emploi

Fonctionnement

Chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Sous-fonction 11 – Formation professionnelle

Programme HP11-004 « Accès à l'information et à l'orientation »

Action « Soutien aux missions locales »

**Le programme est abondé de 1,5 M€ en AE et de 1,5 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

### Exposés des motifs :

En 2014, en Île-de-France, 14 % des demandeurs d'emploi avaient moins de 26 ans.

Dans leurs recherches, nombre d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement de proximité grâce aux missions locales. Et les résultats de l'accompagnement sont éloquentes. Malgré un contexte économique défavorable, 61% des 188 000 jeunes suivis ont accédé à un emploi, 32% à une formation (dont retour à la scolarité) et 7% à un contrat en l'alternance.

Les missions locales représentent aujourd'hui des réponses à la crise économique et au chômage des jeunes, notamment avec la mise en œuvre des emplois d'avenir pour des jeunes confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi.

Fort de ce constat, le rôle de la Région, aux côtés des autres collectivités territoriales est de promouvoir et renforcer leur rôle. Se contenter d'un respect a minima de ses obligations légales n'est pas à la hauteur du défi auquel nous devons faire face, et ce d'autant que le public suivi par les missions locales est en constante hausse.

Par ailleurs, en raison de l'évolution constante des offres de formation et des métiers, maintenir la formation des personnels est indispensable. Là encore, la Région doit prendre ses responsabilités et accompagner les salariés pour une meilleure prise en charge des jeunes. Cette démarche est vertueuse à deux égards. Elle permet de s'assurer de l'effectivité des formations en ayant un regard sur le contenu de celles-ci, et de la qualité du service rendu.

Carlos Da Silva

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85

Céline Malaisé

Mounir Satouri

Eddie Aït

Séance plénière du 6 au 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16

Projet de budget pour 2016

Groupe socialiste et républicain  
Groupe FDG - PCF, PG, ERS  
Groupe RCDE  
Groupe EELVA

## AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 4 - Formation professionnelle, apprentissage, et emploi  
Fonctionnement  
Chapitre 939 - Action économique  
Sous-fonction 91 - Interventions économiques transversales  
Programme « Soutien à l'emploi »  
Action « Accompagnement dans l'emploi »

**Le programme est abondé de 0,1M€ en AE et de 0,1 M€ en CP**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs**

Le chômage de longue durée est un facteur puissant d'aggravation des inégalités sociales et territoriales, et concerne 2,2 millions de personnes et près de 45% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

En vertu de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 permettant de mener dans les territoires, pendant une durée de cinq ans, des expérimentations locales, la proposition de loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée a été adoptée à l'unanimité par le Parlement et promulguée le 29 février 2016.

Cette loi donne aujourd'hui un cadre législatif au projet expérimental « territoire zéro chômage de longue durée » porté par des associations telles « ATD Quart Monde ».

Ce dispositif mis en place dans les territoires de collectivités territoriales volontaires, permet à des demandeurs d'emploi, en nombre restreint à cette étape, d'être embauchés en CDI par des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire pour y exercer des activités économiques pérennes et non concurrentes à celles déjà présentes sur le territoire.

Ce dispositif vise à permettre l'embauche de chômeurs de longue durée en développant des activités locales via un fond financé par la réaffectation des dépenses liées au chômage.

Plusieurs initiatives commencent à voir le jour en Île-de-France sur des territoires volontaires. Ces derniers sont notamment caractérisés par un tissu diversifié d'acteurs de l'emploi (service public de l'emploi, associations, secteur de l'insertion par l'activité économique), ainsi qu'un réseau d'entreprises et d'associations dynamiques.

La région Île-de-France peut jouer un rôle majeur dans la réalisation de cette nouvelle méthode de lutte contre ces situations de chômage douloureuses, par l'accompagnement et la formation des personnes concernées, la mobilisation des dispositifs d'insertion par l'économie, et son action en faveur de l'économie sociale et solidaire.

C'est l'objet du présent amendement.

Carlos Da Silva

*Carlos Da Silva*

Céline Malaisé

*Céline Malaisé*

Mounir Satouri

*Mounir Satouri*

Eddie Aït

*Eddie Aït*

Séance plénière du 6 au 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16

Projet de budget pour 2016

Groupe socialiste et républicain  
Groupe FDG - PCF, PG, ERS  
Groupe RCDE  
Groupe EELVA

## AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 4 – Formation professionnelle, apprentissage et emploi  
Fonctionnement  
Chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage  
Sous-fonction 12 – Apprentissage  
Programme HP12-003 – « Qualification par l'apprentissage »  
Action « Accompagnement de la politique d'apprentissage »

**Le programme est abondé de 2,5M€ en AE et de 2,5M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs**

Les politiques d'apprentissage sont au cœur des compétences régionales, renforcées par la loi du 5 mars 2014.

La Région Île-de-France est reconnue par les acteurs de l'apprentissage et les apprentis qui l'ont classée meilleure Région de France pour ses innovations qui améliorent la qualité de l'apprentissage.

Les dispositifs sont nombreux :

- Les tablettes numériques avec 4000 tablettes allouées aux apprentis franciliens pour rapprocher leur vie au CFA de celle en entreprise ;
- Les ApprentiScènes, dispositif reconnu par les employeurs qui estiment pour près de 80 % d'entre eux que cette expérience améliore la posture professionnelle de l'apprenti en entreprise grâce à la pratique théâtrale avec un accompagnement professionnel de qualité, en particulier pour les niveaux IV et V ;
- La mobilité internationale des apprentis grâce au dispositif Erasmus+ avec des projets de mobilité subventionnés par la Région ;
- La formation des formateurs de CFA aux pédagogies innovantes et à la pro-activité pour anticiper les réalités du monde professionnel dans le cadre de la formation en apprentissage ;

- La démarche EVOA qui impulse des actions d'économies d'énergie, de recyclage et donc de réduction des coûts et de protection de l'environnement au sein des CFA ;
- Le soutien à l'Association nationale des Apprentis de France pour favoriser la représentation et la participation des apprentis ;
- Mais aussi les projets d'amélioration de la qualité de l'apprentissage portés par les CFA et aidés par la Région.

Cette action innovante, reconnue nationalement, a fait ses preuves en réduisant considérablement le taux de ruptures de contrats pour les 50 000 apprentis qui en ont bénéficié. Ainsi, alors que le taux de rupture national moyen est de 21 %, le taux de rupture de ces jeunes bénéficiant de la démarche qualité de la Région Ile-de-France est de 6 %.

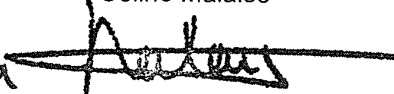
C'est parce qu'il s'agit d'une action concrète efficace, ne pouvant être liée à une quelconque notion de « performance » des CFA qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires au maintien et même à la généralisation de cette démarche.

Cela peut se faire en lien avec les acteurs économiques régionaux qui en tirent profit en recrutant des apprentis bénéficiant d'un accompagnement de qualité et peuvent donc être contributeurs dans un cadre conventionnel.

Carlos Da Silva



Céline Malaisé



Mounir Satouri



Eddie Aït



Séance plénière du 6 au 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16

Projet de budget pour 2016

Groupe socialiste et républicain  
Groupe FDG - PCF, PG, ERS  
Groupe RCDE

### **AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 4 – Formation professionnelle, apprentissage et emploi  
Fonctionnement

Chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Sous-fonction 10 – Services communs

Programme HP10-002 « Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage »

Action « Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

**Le programme est abondé de 0,6 M€ en AE et de 0,3 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

#### **Exposé des motifs :**

La promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit faire l'objet d'une politique régionale ambitieuse. La proposition de fusionner tous les dispositifs relatifs à l'égalité au sein de la section « Citoyenneté » n'apparaît pas pertinente. La politique d'égalité femme-homme ne peut être l'objet d'une décision comptable et peu ambitieuse. S'il est nécessaire de développer une politique d'émancipation des femmes qui peut relever pour une partie de la section Citoyenneté, nous devons prendre en compte l'inégalité flagrante entre femmes et hommes devant l'emploi et dans l'emploi.

Si notre région connaît un taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale, les disparités entre les femmes et les hommes sont réelles : le taux d'emploi des franciliennes est de 64 %, contre 70 % pour les hommes.

Les disparités d'emploi et de salaires sont toutes aussi fortes. Il y a près de trois fois plus de femmes à temps partiel et l'écart de salaire (à qualification et poste égal) peut aller jusqu'à 27 %.





Conseil régional

Pourtant, les franciliennes sont en moyenne plus diplômées que les hommes et les entreprises qu'elles créent sont, dans plusieurs départements, plus pérennes.

Face à un tel constat et parce que la Région doit continuer d'agir dans ce domaine de façon spécifique notamment en y conditionnant ses aides à la formation, au stage et à l'emploi, nous souhaitons le rétablissement de cette ligne budgétaire et au minimum le maintien des fonds alloués au dispositif, qui avec le glissement proposé à la section Citoyenneté est diminué.

Carlos Da Silva

Céline Malaisé

Eddie Aït